

vendredi 14 juin 2013 :



Rencontre de la CGT FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE et D'ETAT avec la conseillère Fonction Publique de Marylise Lebranchu – Mme Lebrét –

Nous ont reçu : Mme Lebrét (conseillère) Mme Gouyet (Agence Régionale de Santé) et M. Le Sous Prefet de Thiers – M. Prosic –

La CGT était représentée par : Didier Chassaing (mairie de Clermont), Rachel Contoux (SIVOS Billom), Nicole Sininge (Clermont Co), Olivier Lamoureux (CGT Educ'action – LP Vercingétorix), Michel Grangier (CGT Educ'action Académique)

Prévu à 9H30, nous attendrons 10H pour être reçu pendant environ 1H.

Didier Chassaing présente les différents thèmes qui créent soucis et tensions au sein des agents des différentes fonctions publiques. Et qu'elles soient territoriale ou d'état, nous pouvons malheureusement constater que les problèmes sont bien les mêmes et les conséquences identiques !

1) **Acte 3 – Décentralisation – RGPP :** les personnels commencent à subir de plein fouet les conséquences liées à cette loi qui n'est pas lue de la même façon qu'on soit à Lille, Paris, Lyon, Marseille ou Clermont Fd.

Les dirigeants politiques et responsables de collectivités ne donnent pas la même signification au mot « métropolisation » et les statuts des agents s'en voient différents selon qu'ils travaillent à Paris, Clermont ou la Godivelle.

Les agents écoutent bien les *paroles* rassurantes de la Ministre, mais constatent que les *actes* des exécutants locaux sont bien loin de ce qu'elle dit...

Michel Grangier et *Olivier Lamoureux* en profitent pour donner un exemple des dérives que peut engendrer cette loi au regard de l'attitude du Président de région –M.Souchon- qui gouverne en véritable potentat la Région, transformant à son gré le paysage éducatif et imposant sa volonté au travers des pseudos réunions de concertations.

La métropolisation telle qu'elle est annoncée concerne des villes de 400 000 à 650 000 habitants, 650 000 habitants, c'est tout le département du Puy de Dôme... Va-t-on voir tout le département rassemblé en un seul point ??? On n'est pas dans de la fiction puisque déjà, en enlevant les services publics des petites communes, on les voit se désertifier. Allons nous continuer ainsi jusqu'à leur totale disparition ?

REPONSE Mme Lebrét : Il n'y a pas de logique de transfert massif de l'Etat vers les Collectivités dans l'acte III. Mais plus des relations de collaborations étroites et de délégation entre exécutif et collectivités.

Nous lui faisons remarquer que l'exemple régional est loin de ce qu'elle dit, qu'en fait de collaboration et de dialogue on ne trouve que du mépris, que cette attitude provoque un dégoût de la politique et de ses dirigeants de la part de nos concitoyens qui vont finir par déchirer leur carte d'électeur avec toutes les conséquences que ça engendre !

Didier rajoute qu'aucun dialogue social ne s'est instauré dans les territoires (et donne l'exemple de la MDPH) et *Rachel Contoux* complète en rappelant que pour l'instant on ne voit que des services d'Etats donnés aux communes et communautés de commune qui, par manque de personnel, gèrent ça comme elles le peuvent, chacun y allant de « *sa petite sauce personnelle* » et trop souvent, c'est ce que nous constatons localement en Auvergne, en faisant appel à des services privés !!! Ces suppressions de postes posent la question du devenir des agents. L'Etat va-t-il licencier ?

REPONSE Mme Lebret : Marylise Lebranchu défend les statuts de la fonction publique et le licenciement des fonctionnaires n'existera jamais dans notre état !

Nous présentons le cas des enseignants, qui mutés à 200km ou plus de chez eux préfèrent quitter le métier, et nous lui parlons des rumeurs de « décentralisation » des enseignants de lycée professionnel.

REPONSE Mme Lebret : Les seuls qui seront « territorialisés seront ceux qui s'occupent de Fond Culturel Européen – Quant aux enseignants, ce n'est pas un licenciement, mais un départ volontaire...

Pour nous, c'est un licenciement « déguisé ». Le résultat reste le même. En « métropolisant » on concentre les formations et supprime de fait des sections - donc des postes ! (sans se poser la question du devenir des élèves qui auront moins de choix de formation ou ne pourront pas faire ce qu'ils souhaitent faute de places suffisantes...)

2) **Précarité :** *Didier Chassaing* prend l'exemple des maisons de retraites, qui, par manque de moyens, ou volonté de faire des économies, ont recours à des personnels de plus en plus précaires tels que CUI, Emploi d'avenir etc...

On voit trop de services abuser de ces types d'emplois pour être dispensés des cotisations sociales (mettant en plus en péril les comptes de la sécurité sociale...)

REPONSE Mme Lebret : Ces emplois sont limités dans le temps afin d'éviter de tels abus...

3) **Retraites :** La réforme de 85 en modifiant les articles concernant les arrêts pour élever les enfants a considérablement fragilisé les retraites des femmes. Si le projet de calculer cette retraite sur les 10 dernières années au lieu des 6 derniers mois est adopté, c'est du désespoir que vous allez créer, avec tous ses enchaînements !

REPONSE Mme Lebret : rien ne se décidera avant septembre, on est en pleine concertation. Mme Lebranchu est parfaitement consciente qu'il n'y a pas actuellement de « privilèges des fonctionnaires »

Didier lui fait simplement remarquer que ce n'est pas le message que véhicule les média !

4) Salaires des fonctionnaires : Point d'indice bloqué, salaires figés, que propose la ministre ?

REPONSE Mme Lebret : les catégories C sont étudiées prioritairement par le Gouvernement. C'est une mesure d'urgence qui sera réglée dès 2014/2015.

Didier demande pourquoi attendre 2014 ? *Michel* demande pourquoi uniquement les catégories C ? car si on regarde le nombre de postes proposés au concours de Professeur des Ecoles cette année en Auvergne (Environ 80) et qu'on sait que seuls 50 candidats seront recrutés cette année faute de postulants, il ne faut pas chercher bien loin la raison de cette désaffectation ! BAC + 5 + Concours pour gagner 1500€/mois !

5) **Centre de Gestions :** que vont-ils devenir ?

REPONSE Mme Lebret : Il faut les faire évoluer. Des groupes de travail avec les OS sont mis en place pour y réfléchir ...

Conclusion de *Didier Chassaing* : « des paroles et des actes », sauf que les actes sont loin des paroles !!!